

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 18 Avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, LAMOURY Michelle, DURAND Grégory, CROUZET Rémi, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : GAUTIER Alexandra donne pouvoir à METRAL Evelyne
LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
GREA Pascale donne pouvoir à DURAND Grégory

Absents : GALLIFET Bernard, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, PIGNARD Laurence,

Secrétaire de séance : Michelle LAMOURY

Rédacteur du compte rendu : Evelyne METRAL

Ouverture de séance : 20h

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- **Délibérations** :
 - Subvention exceptionnelle ACFC
 - Restauration du clocher roman : Attribution du marché Lot 1 (maçonnerie)
 - Restauration du clocher roman : Attribution du marché Lot 2 (charpente)
 - Avis du conseil municipal sur le document cadre de l'Isère définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol.
 - Avis du conseil municipal sur l'évolution du périmètre de centralité commerciale arrêté lors du PLUi de 2019
 - Tarifs de location d'un local de 28.24m² utile en vue de l'établissement d'un bail commercial

M. le Maire propose l'ajout de deux délibérations :

- ◆ Acquisition parcelle D677
- ◆ Acquisition parcelle D675

Pas d'objection à cet ajout

- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° D 2025-04-25 / 01

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACFC

Vu le règlement d'attribution des subventions adopté le 6 mars 2024,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'ACFC pour l'achat d'une cage de foot d'entraînement mobile,

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative en date du 15 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** la subvention « exceptionnelle » versée à l'ACFC comme suit :

ASSOCIATION	Objet	Montant
ACFC	Achat d'une cage de foot d'entraînement mobile	1 500 €

- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Délibération n° D 2025-04-25 / 02

RESTAURATION DU CLOCHER ROMAN – EGLISE SAINT PIERRE

Attribution du marché / Lot 1 :

Restauration et consolidation des maçonneries

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le travail engagé avec l'accompagnement du cabinet Isshin sur les travaux de rénovation de l'église St Pierre à Artas.

Dans le cadre de la première phase de travaux : « Restauration du clocher roman », un appel d'offres a été lancé le 27 février 2025 avec une date limite de remise des offres le 8 avril 2025 à 12h. La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le jeudi 10 avril à 9h.

Ce marché comporte deux lots :

- Lot 1 : Restauration et consolidation des maçonneries
- Lot 2 : Restauration de la charpente

L'estimation des travaux pour le lot 1 était de 181 819.55 €.

Deux offres ont été reçues, cohérentes et en dessous de cette estimation.

Après analyse des différentes offres, il est proposé de retenir, pour le Lot 1, l'entreprise suivante qui est la mieux-disante financièrement et qui dispose des capacités techniques et humaines conformes aux attendus du chantier :

Entreprise	Montant HT
COMBIER	123 701.33 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise COMBIER pour le lot 1 du marché de restauration du clocher roman pour un montant total HT de 123 701.33 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

RESTAURATION DU CLOCHER ROMAN – EGLISE SAINT PIERRE
Attribution du marché / Lot 2 :
Restauration de la charpente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le travail engagé avec l'accompagnement du cabinet Isshin sur les travaux de rénovation de l'église St Pierre à Artas.

Dans le cadre de la première phase de travaux : « Restauration du clocher roman », un appel d'offres a été lancé le 27 février 2025 avec une date limite de remise des offres le 8 avril 2025 à 12h.

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le jeudi 10 avril à 9h.

Ce marché comporte deux lots :

Lot 1 : Restauration et consolidation des maçonneries

Lot 2 : Restauration de la charpente

L'estimation des travaux pour le lot 2 était de 72 972.08 €.

Trois offres ont été reçues, présentant d'importantes différences, à la fois financières et techniques.

Après analyse des différentes offres, il est proposé de retenir, pour le Lot 2, l'entreprise suivante qui est celle comportant un chiffrage cohérent et présentant des capacités techniques et humaines conformes aux attendus du chantier :

Entreprise	Montant HT
BEUFILS	91 254.30 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise BEUFILS pour le lot 2 du marché de restauration du clocher roman pour un montant total HT de 91 254.30 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

AVIS SUR LE PROJET DE DOCUMENT CADRE DE L'ISERE DEFINISSANT LES SURFACES AGRICOLES ET FORESTIERES OUVERTES A DES OUVRAGES DE PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

La Chambre d'agriculture de l'Isère a établi un projet de document cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol.

Ce projet a été analysé par les services de Bièvre Isère Communauté dans le cadre de leur politique en matière de transition énergétique.

La commune d'Artas a également pris connaissance de ce document et est favorable à ce que ce document cadre puisse être validé pour :

- Protéger la vocation des terres agricoles à forte valeur agronomique (déclarées PAC, ...) ainsi que les espaces forestiers (classés EBC, ...)
- Protéger les espaces de biodiversité identifiés (ENS, APPB, ZNIEF, ...)

Il en est toutefois ressorti les éléments suivants :

- Une méthodologie employée discutable et une absence de concertation avec les communes pour l'émission d'un avis partagé.
- Que les propositions de zonage ne sont pas appropriées pour exemple : sur APPB, sur une carrière en exploitation trentennale, ...
- Que les espaces (hors ceux à préserver) sont très nettement limitatifs et remettent en cause la capacité de la commune à promouvoir l'énergie photovoltaïque dans la définition des ZAEnR (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables). Une sélection de sites qui, bien que répondant aux enjeux de préservation de l'activité agricole, interrogent quant à la faisabilité réelle des futurs projets et ne reflètent pas pleinement les potentialités et contraintes de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal d'Artas d'émettre un **AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE** de la prise en compte :

- Des remarques quant à la méthodologie employée (nécessité de concertation avec les communes notamment)
- Des réserves émises pour un certain nombre de sites

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de document cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol, **sous réserve de la prise en compte :**
 - o Des remarques quant à la méthodologie employée (nécessité de concertation avec les communes notamment)
 - o Des réserves émises pour un certain nombre de sites
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cet avis aux services de la Préfecture de l'Isère compétents sur ce sujet.

Délibération n° D 2025-04-25 / 05

AVIS SUR L'EVOLUTION DU PERIMETRE DE CENTRALITE COMMERCIALE ARRETE LORS DU PLUi de 2019

Le PLUi établi en 2019 a arrêté comme suit (zone en pointillés bleus) le périmètre de centralité commerciale pour la commune d'ARTAS.



La commune ayant des demandes d'implantation de commerces de proximité en dehors de cette zone, il est nécessaire de connaître la position du conseil municipal en la matière afin de pouvoir, le cas échéant, inscrire cette évolution dans une future version du PLUi.

Monsieur le Maire précise que ce périmètre a été défini de cette manière suite à l'étude Verdance de 2014/2015, confortée plus récemment par l'étude TOPOSCOPE en cours.

Dans ce cadre il propose au conseil municipal d'émettre un avis défavorable à l'évolution de ce périmètre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** à l'évolution du périmètre de centralité commerciale inscrit dans le PLUi.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les commerçants concernés du maintien du périmètre actuel.

Délibération n° D 2025-04-25-06

TARIF DE LOCATION D'UN LOCAL DE 28.24m² UTILE EN VUE DE L'ETABLISSEMENT D'UN BAIL COMMERCIAL

Vu la délibération n°D2024-12-11/01 fixant les tarifs communaux pour l'année 2025,

Considérant que des petits travaux de rafraîchissement sont en cours pour pouvoir accueillir une location professionnelle dans le local sis au « 80 route de Roche – 38440 ARTAS », surface utile de 28.24 m²,

Il convient de délibérer sur le tarif de cette location à compter du 1^{er} juin 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le montant du loyer mensuel 2025 du local « 80 route de Roche » d'une surface utile de 28.24 m², plus 2,35 m² de placard, soit un total de 30,59 m² à **305.90 € charges comprises**
- **FIXE** la caution à 1 mois de loyer
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son délégataire de procéder aux opérations nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n° D 2025-04-25 / 07

Acquisition de la parcelle D677 (ex D307/A1) – 1 060 m²

Vu la délibération D2025-01-24-02 du 24 janvier 2025 autorisant l'acquisition d'un détachement de la parcelle D307/A1 dans le cadre d'un plan de prévention des ruissellements sur le chemin de la Combe de Pommier,

Considérant que suite à l'arpentage la surface cadastrale est modifiée,
Il convient donc de délibérer à nouveau afin de prendre en compte la surface définitive.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à procéder à la signature de cette acquisition au prix de 0.45€ le m², soit un total de 477.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition par la commune à Monsieur GUILLAUD Jacques de la parcelle cadastrée D677 (ex D307/A1) de 1 060 m² au prix de 477.00 euros
- **CONFIRME** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à poursuivre l'exécution de cette opération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier, dont

signature de l'acte authentique.

Délibération n° D 2025-04-25 / 08

Acquisition de la parcelle D675 (ex 306/A) - 1 726 m²

Vu la délibération D2025-01-24-03 du 24 janvier 2025 autorisant l'acquisition d'un détachement de la parcelle D306/A dans le cadre d'un plan de prévention des ruissellements sur le chemin de la Combe de Pommier,

Considérant que suite à l'arpentage la surface cadastrale est modifiée,
Il convient donc de délibérer à nouveau afin de prendre en compte la surface définitive.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à procéder à la signature de cette acquisition au prix de 0.45€ le m², soit un total de 776.70€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'acquisition par la commune à Madame LOUIS Paulette de la parcelle cadastrée D675 (ex D306/A) de 1 726 m² au prix de 776.70 euros.
- **CONFIRME** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à poursuivre l'exécution de cette opération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier, dont signature de l'acte authentique.

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES AU MAIRE**

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

DATE	FOURNISSEUR	TRAVAUX / DESCRIPTIF	PRIX HT
24/02/2025	UGAP	Mobilier périscolaire et mairie	748.11 €
07/03/2025	FAUCHE	Modifications électriques bureau de M. le Maire	886.55 €
12/03/2025	SERPOLLET	Reprogrammation Feux Tricolores	969.00 €
14/03/2025	CUMIN	Grille eaux pluviales Route de St Jean de Bournay	1 110.00 €
03/04/2025	ADEQUAT	Panneaux de signalisation	935.00 €
03/04/2025	SNH	Panneaux de signalisation	630.70 €
09/04/2025	DB PLOMBERIE	Remplacement ensemble douche / gymnase	3 235.00 €
11/04/2025	ASP	Bobines essuie mains	1 747.50 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
DP0380152500001	LIECHTI Thomas	1350 chemin de la Grande Forêt	Réfection toiture	21/01/2025	Accordée le 13/03/2025
DP0380152500004	VENET Chantal	119 chemin du Martin	Installation photovoltaïque	03/02/2025	Accordée le 20/02/2025
DP0380152500006	CARDON Gérard	360 rue du Métras	Mur de clôture	25/02/2025	Accordée le 13/03/2025
DP0380152500003	CALANDRE Laurine	111 Le Grand Chemin	Mur de clôture et portillon	31/01/2025	Accordée le 25/03/2025
DP0380152500005	MINANA Jean-Louis	270 rue du Stade	Mur de clôture	21/02/2025	Accordée le 31/03/2025
DP0380152500007	BUCHET-BULLY Renée	530 rue du Stade	Division parcelle	04/03/2025	Accordée le 18/03/2025
DP0380152500008	LEFEBRE Carine	78 rue du Métras	Réfection bâtiment suite incendie	07/03/2025	Accordée le 18/03/2025
DP0380152500009	GROSJEAN Vincent	39 rue des Alpes	Installation photovoltaïque	07/03/2025	Accordée le 18/03/2025
DP0380152500010	BLONDEL Stéphane	160 rue du Stade	Agrandissement	08/03/2025	Refusée le 31/03/2025
DP0380152500013	SCHAUER Guillaume	377 chemin de l'Aberay	Installation photovoltaïque	17/03/2025	Accordée le 26/03/2025
DP0380152500014	Commune d'Artas	Place du 11 novembre 1918	Restauration du clocher	18/03/2025	Accordée le 26/03/2025
DP0380152500021	DEGLETAGNE Cyril	520 route du Revollet	Construction d'une cabane pour enfant	07/04/2025	Retrait le 09/04/2025

PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
PC0380152410023	BERRUX Denis	103 Le Grand Chemin	Changement destination local en habitation	19/09/2024	Tacite le 08/02/2025
PC0380152410027	GARCIA Laurent et Brigitte	360 rue du Métras	Garage	05/11/2024	Accordé le 26/02/2025
PC0380152410029	VENTURA Lucas et BONNET Aurélia	98 chemin de Biesseray	Maison individuelle sur 2 niveaux avec piscine	02/12/2024	Accordé le 28/02/2025
PC0380152500001	MOROSI Aurore	170 chemin des Combettes	Maison individuelle sur 2 niveaux	09/01/2025	Accordé le 24/02/2025
PC0380152500002	GUILLEM Bruno	360 rue du Métras	Maison de plain-pied avec garage	13/01/2025	Accordé le 24/02/2025
PC0380152500003	TOUBIN Clément	171 chemin du Martin	Changement menuiseries, création ouvertures	21/01/2025	Accordé le 13/03/2025
PC0380152500004	JUVANON Paul et CHARVET Manon	170 chemin des Combettes	Construction d'une maison individuelle	27/01/2025	Accordé le 04/04/2025

INFORMATIONS DIVERSES

Ressources humaines

- Arrêt de travail d'un agent des services techniques semaine 13.
- Arrêt de travail d'un agent administratif semaine 14.
- La commission de discipline du Centre de Gestion de l'Isère se réunira le 19 Mai pour l'un de nos agents.
- Un avertissement a été donné à un agent.
- Le recrutement de la nouvelle responsable des services est en cours de finalisation. Mme HERMEL Amélie prendra ses fonctions par voie de mutation au 25 août 2025.

Dossiers

Rétention eau stade (Problème de fuite)

- L'expertise du 23 avril a été non concluante.
- Une nouvelle expertise plus approfondie aura lieu le 13 mai afin d'apporter des réponses et établir la base d'un nouveau protocole. L'expert prononcera ensuite ses conclusions sur les travaux à effectuer.

Artas Demain

- COPIL le 10 avril 2025 : Présentation synthétique du schéma global qui se dessine.
- Relevé topographique : commande effectuée auprès de l'entreprise Aedifia, sera réalisé courant mai.
- Geo-référencement réseaux : commande effectuée auprès de l'entreprise Btd, sera réalisé courant juin.
- Travail avec la graphiste Lidbury et les écoles le 20 mai sur le projet de visuel pour le cheminement vers l'école.

Financement :

- Sollicitation auprès du Département : dossier à déposer avant juillet 2025 selon avancée de l'étude par AGS et Toposcope.
- Rendez-vous avec M. le Sous-Préfet le 23 mai à 10h00 pour une sollicitation d'accompagnement de l'Etat.

Voiries départementales et mise en place de la nouvelle zone 30

- Signalisation : les panneaux sont commandés.
- Un nouvel arrêté de vitesse sera à prendre.
- Les travaux seront à réaliser dans un espace-temps réduit.

Acquisition / vente de terrains

- Vente de parcelle Route du Stade : rendez-vous chez le Notaire le 13 mai à 9h00.
- Acquisition des parcelles Combe de Pommier et Combe Biera : en cours.

Travaux

- Ombrières stade : la partie structure et les panneaux sont posés. Il reste à faire les branchements et les tranchées de liaison. Fin des travaux prévue début juin. Inauguration à organiser avec TE38 et Ombr' Isère.
- Reprise concessions cimetière : commande passée auprès de l'entreprise Colombier pour la reprise de 17 concessions. Travaux prévus pendant les mois de juin / juillet.
- Combe Biera : travaux de rétention d'eau terminés. Réception de chantier à finaliser et sa communication.
- Restauration du clocher roman- Eglise Saint Pierre : Suite au choix des entreprises les travaux devraient débuter 1^{ère} quinzaine de juillet et se poursuivre jusqu'en février 2026. Différentes demandes de financement sont en cours auprès du Département, et de deux mécénats (un auprès de la Fondation du Crédit Agricole et l'autre auprès de la Fondation du Patrimoine).

Informations

- SFR – New Deal : deux secteurs avec des problèmes de couverture téléphonie mobile ont été inscrits dans ce programme national. (Une zone blanche vers La Farfatière et une autre vers le croisement des chemins des Tuillières et des Merlières). Rdv le 29 avril à 10h00 pour prospecter sur ces secteurs avec l'entreprise CIRCET.
- Orange : information d'une modification de l'antenne route de St Jean de Bournay
- 12 Avril à 14h00 : rencontre des gérants de l'épicerie avec l'exécutif
- 09 Mai à 15h00 : rencontre du gérant du restaurant

Agenda

29/04	14h30	Rendez-vous New Deal
29/04	18h30	AG Résidence Revelin Falcoz
30/04	16h00	Réunion en mairie sur l'offre de santé avec le Département, l'ARS, le CTPS, Bièvre Isère
05/05	matin	Rendez-vous avec La Poste par rapport au projet TOPOSCOPE
08/05	11h00	Commémoration du 8 Mai 1945
15/05	10h00	Rendez-vous Bièvre Isère Communauté / Festival les Arts en Herbe
15/05	20h30	Réunion bulletin municipal
23/05	10h00	Rendez-vous avec M. le Sous-Préfet
23/05	20h30	Commission finances
24/05	17h00	Cérémonie de la fête des mères
28/05	10h00	Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
04/06	20h00	Conseil municipal

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Michelle LAMOURY

- 25 Mars 2025 : Commission Famille Solidarité de Bièvre Isère
 - Les différents pôles (petite enfance, enfance et jeunesse, services solidarité) sont financés à 52% par la communauté de communes, soit un reste à charge de 3 200 000€
 - Sur le territoire, 4 communautés de médecins (CPTS) signeront le Contrat Local de Santé
 - Echanges de pratiques pour les conseils municipaux d'enfants.
- 27 Mars 2025 : Visite des Délégués Départementaux de l'Education Nationale
 - Les délégués ont visité les 2 écoles, la salle d'animation ainsi que l'accueil périscolaire.
- 7 Avril 2025 : Conseil Communautaire
 - Vote du budget primitif qui s'établit à 101,5 millions d'euros, tous budgets confondus. L'investissement de la section Eau est de 5,9 millions d'euros, celui de l'assainissement de 15,8 millions d'euros. Le taux cible de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été ramené à 14,46% au lieu des 14,96% prévus : le mode de collecte en points d'apports volontaires a fait baisser les coûts du service.

Isabelle NATIVEL

- 13 Mars 2025 : Conseil d'école du jeudi

Fonctionnement des écoles :

- Rappel sur le fonctionnement de l'inscription
- Prévision des effectifs de la rentrée septembre

PS: 24		CP 25 + 1 N
MS: 21		CE1 19 + 1 N
GS: 21		CE2 18 + 1 N
		CM1 25 + 2 N
		CM2 20 + 1
Total : 66		Total : 113

- Confirmation qu'il n'y aura pas de fermeture de classe cette année sur les écoles.
- Les différentes actions pédagogiques menées au sein des écoles ont été abordées.

Remerciements et demandes

En maternelle : Remerciement à la commune pour l'achat et l'installation d'un meuble en classe de Petite Section, le nouveau four et les petits travaux réalisés

En élémentaire : Remerciement à la commune pour les petits travaux réalisés, l'isolation phonique qui a été faite dans une classe du groupe 2 et la mise en place d'une boîte à clés pour le bip du portail.

Les différents besoins des écoles ont été évoqués

Parole aux parents et à la DDEN

Dates des prochains conseils d'école et des diverses manifestations

Julien ROUSSILLON

- 20 Mai 2025 : atelier graphiste avec Lidbury et les écoles dans le cadre du projet ARTAS DEMAIN
- 8 Mai 2025 : cérémonie. Un travail a été effectué en amont avec les écoles & exposition Mémoire et Patrimoine à la Grange Chevrotière « Artas dans la guerre 39/45 »
- 30 Avril 2025 à 18h30 : AG Bastien Autonomie
- 18 Mai 2025 : Rallye VTT (Sou des écoles)
- 24 Mai 2025 : Fête des Mères (CCAS / Je t'aime à l'Artasienne)

Pascal CHAUVIN

- 15 Mars 2025 : Commission voirie :
 - Examen des signalisations à mettre en place pour la création de la zone agglomérée limitée à 30 km/h
 - Etude de la sécurisation des déplacements piétons vers l'école depuis les différents parkings
- 25 Mars 2025 : Commission culture Bièvre Isère :
 - Lecture publique : nouvel animateur réseau
 - Subvention attribuée à AIDA
 - Festival les Arts en herbe : spectacle à Artas, au mois d'octobre
- 26 Mars 2025 : Commission Eau Ordures Ménagères Bièvre Isère
 - Présentation des budgets prévisionnels 2025
 - Proposition d'abaisser le taux cible à atteindre pour uniformiser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : échanges de point de vues.
 - Assainissement collectif : poursuite de la procédure de servitude d'utilité publique pour le passage des canalisations des effluents de la région Saint Jeannaise.
 - Ordures Ménagères : vente de deux camions de collecte.
- 11 Avril 2025 : AG Collines Iséroises

Christian BOUVIER

- 6 Mars 2025 : Réunion CCAS
 - Approbation du Compte Financier Unique
 - Affectation du résultat
 - Vote du budget primitif
 - Bilan des manifestations de fin d'année 2024
 - Choix du repas des Aînés
 - Fête des Mères
 - Remise des calculettes

- 13 Mars 2025 : Assemblée générale 3 ABI (Association d'Aide Alimentaire en Bièvre Isère)
Rapport d'activité :
 - 110 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées sur l'année 2024, soit une moyenne de 8.2 kg par personne et par colis. Une diminution de 2kg environ par rapport à l'année 2023, ceci est dû à la diminution des ramasses dans les grandes surfaces et à l'augmentation des bénéficiaires. 33 communes sur 49 sont concernées par la distribution alimentaire, 207 foyers sont aidés ce qui représente 420 personnes. Nombre moyen de bénéficiaires par foyer : 2.03
 - Personnes seules sans enfant : 105
 - Personnes seules avec enfant : 55
 - Augmentation des grandes familles : 5 en plus
 - Durée moyenne de l'aide en augmentation : 16 mois
 - 21% sont des demandeurs d'emplois
 - 14% sont des personnes en invalidité ou en situation de handicap, puis des salariés.
 - Les retraités représentent 6% des bénéficiaires
 - Les 26/64 ans représentent 50% de la population aidée par 3 ABI
 - 52% sont des femmes et 48% sont des hommesLes actions :
 - Changement des véhicules
 - Le recrutement d'une professionnelle à temps partiel
 - La poursuite des mises en conformité : en lien avec l'obligation faite de mettre en œuvre le plan de maîtrise sanitaire
 - Rapport financier 2024 : le budget est sain
- 11 Avril 2025 : Réunion CCAS
 - Décision modificative n°1 du budget du CCAS
 - Informations diverses :
Repas des Aînés : tout s'est bien passé
Fête des Mères : la cérémonie se déroulera sur la place du 19 mars 1962, le 24 mai à 17 heures. 14 mamans de l'année sont invitées ainsi que les parents de naissances multiples.
 - Actions 2025 :
Code de la route : des contacts sont pris pour organiser une séance
Gestes de premiers secours : une animation est prévue samedi 27 septembre de 10 heures à 12 heures. Atelier de prévention "Rester à l'écoute de ses oreilles" en partenariat avec la Mutuelle communale AESIO (en attente de validation de date).

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 21h52.

Le Maire,
Martial SIMONDANT

La secrétaire de séance,
Michelle LAMOURY



